

La Godivelle, le 31-MARS 2019

MonsieurTARTIERE. Nadine
Demeurant.....74 avenue roger coulou
63430 PONT DU CHATEAU.
Propriétaire de la parcelle cadastrée
Sous les
numéros : B183.....
.....
.....

A

Monsieur Daniel TAURAND
Commissaire Enquêteur de l'enquête publique relative
A la redéfinition du périmètre et de la Règlementation
de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de La Godivelle
sur les Communes de La Godivelle et de Compains

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'ouverture de l'enquête publique, relative à la redéfinition du périmètre et de la Règlementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de La Godivelle, sur les Communes de La Godivelle et de Compains, du lundi 4 mars au mercredi 3 avril 2019, propriétaire des parcelles citées en entête, je tenais, par le présent, vous présenter ma farouche opposition à cette redéfinition.

Si en 1975, l'Etat s'était porté acquéreur de parcelles, pour créer la Réserve Naturelle des Sagnes de La Godivelle et était donc libre de faire ce qu'il voulait chez lui, il n'en est rien en 2019 où propriétaire, je vois ce même Etat m'imposer sur mes terres, des réglementations, contraintes et interdictions. Il ne s'agit ni plus ni moins qu'une spoliation pure et simple de ma liberté de gérer mon patrimoine. Il me sera même nécessaire de demander des autorisations pour exercer les travaux inhérents à l'entretien et aux travaux sur mes parcelles (*Article 12 du projet de Décret*). Même les droits coutumiers et professionnels sont retirés et bafoués.

Malgré les soi-disant garanties, annoncées lors des différentes réunions, par les initiateurs de ce projet, la lecture du Décret ne fait apparaître qu'interdictions, contraintes ou demandes d'autorisation... Les propriétaires, les agriculteurs, les éleveurs et dans un ordre général, tous ceux qui possèdent, vivent et/ou travaillent sur les Communes de La Godivelle et de Compains ont toujours pratiqué une agriculture ou des loisirs raisonnables et raisonnés et ont su, jusqu'à aujourd'hui, préserver le patrimoine tant biologique, aquatique et paysager. Ils se sont inscrits, depuis déjà bien longtemps, dans la protection et la préservation de leur patrimoine personnel et du patrimoine général.

La redéfinition du périmètre et de la Règlementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de La Godivelle, sur les Communes de La Godivelle et de Compains, spoliant les propriétaires de tous droits sur leurs terres, imposant contraintes et interdiction est donc superfétatoire et inappropriée. Elle ne laisse aux propriétaires que le droit de payer les impôts.

Je m'oppose fermement et définitivement à ce projet de redéfinition du périmètre et de la Règlementation de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de La Godivelle, sur les Communes de La Godivelle et de Compains.

Rédigé pour valoir ce que de droit, à La Godivelle, le...31 MARS 2019...

